Stations

Saint Louis

## Décade du 1er au 10 Septembre 2007

#### Sommaire

- Météo: Situation normale à excédentaire
- Hydrologie: poursuite des crues
- Agriculture: cultures en phase avancée
- Élevage: abondance des pâturages et des points d'eau.

Saison

NJ

19

Cumul

243.6

Décade

NJ

6

Cumul

90.3

# BULLETIN AGROMÉTÉOROLOGIQUE DÉCADAIRE

# Situation météorologique

## Situation générale

Le Front intertropical se maintient toujours au Centre de la Mauritanie. Le retrait des vents de secteur Nord a favorisé de bonnes rentrées de mousson avec une forte activité pluvio orageuse sur l'ensemble du pays.

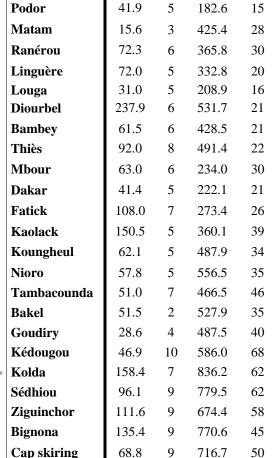
### Pluviométrie

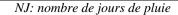
La pluviométrie de la décade a été bonne et bien répartie dans le temps. On a cependant noté une légère baisse d'activité au niveau de la région de Matam où la plupart des postes suivis n'ont pas enregistré 20mm. Sur le reste du pays, les cumuls dépassent 50mm. Plusieurs postes dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel ont enregistré plus de 100mm avec

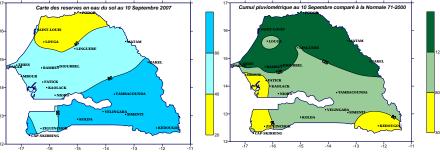
un maximum de 237mm à Diourbel Ville où les fortes pluies ont fait des dégâts sur les habitations.

La situation pluviométrique comparée à la normale est à présent satisfaisante. La moitié Nord du pays est excédentaire et la majeure parte du Sud est en situation normale. La zone déficitaire se limite uniquement aux départements de Ziguinchor et de Kédougou.

Avec les bonnes pluies enregistrées, l'alimentation en eau des cultures est bonnes, les indices de satisfaction dépassent en général 75%. Les réserves en eau dans le sol sont bonnes surtout dans la zone Sud (plus de 80mm).







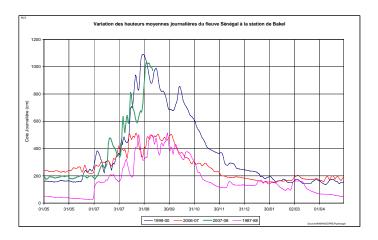
# Situation hydrologique

## SITUATION HYDROLOGIQUE 1° DECADE SEP-TEMBRE 2007

La situation hydrologique se caractérise par la poursuite de la crue sur les principaux cours d'eau du pays, avec de légères fluctuations liées à l'évolution de la pluviométrie. Au niveau de la station de Bakel, les débits du fleuve Sénégal sont essentiellement soutenus par les apports des affluents non contrôlés. Le barrage de Manantali qui est toujours en phase de remplissage a permis de limiter l'amplitude de la crue à Bakel.

### LE FLEUVE SENEGAL

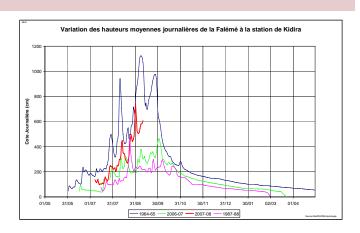
**A Bakel**, le niveau du plan d'eau a atteint la cote maximale de 1035 cm le 4 septembre 2007 à 18 h 00. La cote d'alerte est de 10m. Depuis lors la tendance est à la baisse.



Le niveau du fleuve Sénégal à Matam a atteint la cote de 853 cm le 10 septembre 2007. La cote d'alerte est de 800 cm à l'échelle. La montée des eaux se poursuit encore. La cote maximale a été de 476 cm le 10 septembre 2006.

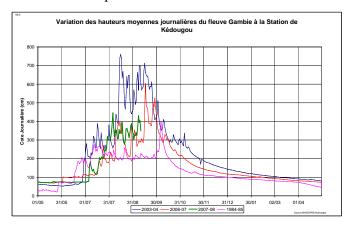
A Podor, le niveau du fleuve Sénégal a atteint la cote de 464 cm le 10 septembre 2007. L'arrivée de l'onde crue à Bakel pourrait entraîner un dépassement de la cote d'alerte à Podor qui est de 500 cm à l'échelle. La cote maximale a été de 308 cm les 10 septembre 2006.

A Kidira, le niveau de la Falémé (affluent du Sénégal) est descendu à la cote de 522 cm le 2 septembre 2007 à 8 h00, après avoir atteint 764 cm le 31 août 2007 à 8 h00. La tendance à la baisse a duré jusqu'à la date du 4 septembre. A la fin de la décade le niveau du plan d'eau est remonté à la cote de 607 cm à l'échelle.



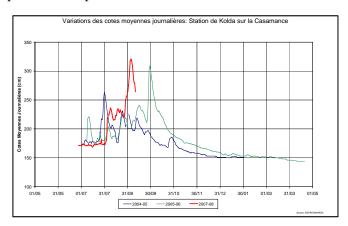
### LE FLEUVE GAMBIE

Le niveau du fleuve Gambie à Kédougou a atteint le maximum de 431 cm le 7 septembre 2007 contre 354 cm à la date du 2 septembre 2006.



### LE FLEUVE CASAMANCE

Sur le fleuve Casamance à Kolda, le niveau du plan d'eau poursuit sa montée. Il A atteint la cote de 321 cm le 4 septembre 2007. Le maximum atteint pendant la même période de septembre 2006 est de 218 cm.



## Situation agricole

### **ETAT DES CULTURES**

Les semis les repiquages et les plantations (sorgho, niébé, sésame, manioc, bissap, riz, pastèque, béref etc.) se poursuivent dans certaines localités.

Les sarclobinages sont en cours sur la plupart des cultures (arachide, mil, sorgho, niébé, pastèque etc.) et les démariages se poursuivent sur le mil.

### Situation phénologique

La situation pluviométrique restant dans l'ensemble favorable, les cultures poursuivent normalement leur cycle végétatif et la plupart des spéculations sont à un stade végétatif très avancé notamment dans le Sud, l'Est, le Centre-Sud et même au Nord.

Ainsi pour les céréales, les stades les plus avancés sont le stade laiteux à maturation complète pour les premiers semis de mil et de maïs.

Pour l'arachide, le stade de la formation des gousses et dans une moindre mesure des graines (remplissage des gousses) est déjà atteint dans le Sud-Est, le Centre-Sud et le Nord.

Le niébé est en maturation et la récolte en vert des premiers semis a démarré dans la région de Louga (départements de kébémer et Linguère) et le coton a atteint le stade de la floraison-capsulaison.

Le maïs en vert est fortement vendu dans les marchés de Kédougou, de Podor (maïs irrigué de contre-saison) mais surtout de Kolda. Les récoltes en vert vont bientôt démarrer dans la région de Kaolack (notamment Nioro) pour les premiers semis. L'on note également un début de vente de l'arachide en vert dans la région de Kolda

Les semis directs et le repiquage du riz se poursuivent à un rythme soutenu au niveau de toutes les Délégations de la SAED. De même, dans les régions de ziguinchor et de Kolda, le repiquage du riz (de nappe et aquatique au stade plantule/2-6 feuilles) a démarré;

# Situation phytosanitaire

### **Chenilles poilues (amsactas)**

Une baisse des infestations des chenilles poilues (*Amsacta moloneyi*) a été constatée sur les cultures de niébé et arachide (au stade plantule et ramification) dans les régions de Louga, Thiès, Diourbel et Saint Louis. Les densités actuelles sont de 1 à 2 individus par pied. Ce phénomène est dû à l'accès au stade de larve de dernier stade et nymphose accentuée par des fortes pluies et les traitements.

### Sauteriaux

- Baisse des infestations de sauteriaux sur cultures suite aux traitements effectués par les UPV et à la pluviosité importante dans les régions de Fatick et Kaolack.
- Apparition d'une deuxième génération sur friches et jachères dans le département de Kaffrine. Les espèces concernées sont : *Oedaleus senegalensis, Ornitachris cavroisi, Acrida sp* et *kraussaria angilifera*.

Les traitements se poursuivent par des UPV avec des biopesticides (*Green Muscle*) et des pesticides de synthèse.

### **Insectes floricoles**

Apparition de *Mylabris sp* et Psadollyta sp sur épis de mil en floraison dans le département de Nioro avec des densités de 2 à 3 individus par épi. Les superficies infestées sont évaluées à 150 ha.

Les interventions ont aussitôt démarré avec 03 UPV.

### **Pucerons**

Un début d'apparition de pucerons a été constaté dans le département de Kébémer Communautés rurales de Thieppe, Diokoul, Bandègne et Thiolom Fall avec une extension vers la zone frontalière avec le département de Louga (kelle Guèye, Mbédiène). Les densités sont évaluées de 8 à 10 individus par pied.

## Groupe de Travail Pluridisciplinaire

Téléphone : +221 869 53 39 Fax : +221 820 13 27

Messagerie: gtp-senegal\_dmn@yahoo.fr

Direction de la Météorologie Nationale Aéroport Léopold S. Senghor B.P. 8257 Dakar-Yoff Sénégal Crée dans le cadre du Programme AGRHYMET, le GTP a pour objectif de contribuer à l'alerte précoce pour la sécurité alimentaire en fournissant des information complètes sur la campagne agricole. Sa coordination technique est assurée par la Direction de la Météorologie Nationale, le groupe composé des services intervenant dans le domaine de la production agricole (Hydrologie, Agriculture, Protection des Végétaux, Elevage, Centre de Suivi Ecologique, Commissariat à la Sécurité Alimentaire, Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques...) publie à la fin de chaque décade un Bulletin Agrométéorologique Décadaire destiné aux autorités nationales, aux bailleurs de fond et aux techniciens.

Vous trouverez ce bulletin dans le site: www.meteo-senegal.net

# Situation pastorale

### Les pâturages naturels

L'hivernage s'est installé définitivement au niveau de l'ensemble du pays et l'espoir renait au niveau des communautés pastorales.

En effet, le tapis herbacé affiche un bon développement végétatif; les graminées sont au stade épiaison, les légumineuses au stade floraison, ce qui permet une bonne alimentation de tous les ruminants.

Les quotas d'aliments de bétail mis en place au niveau de la plupart des régions de : Louga, Matam, Diourbel, Fatick, Tambacounda ont été distribués aux producteurs.

### L'abreuvement du bétail

L'installation effective de l'hivernage au niveau de tout le pays a permis l'apparition des mares temporaires qui assurent l'essentiel de l'abreuvement du bétail ; Ces mares temporaires sont pour la plupart bien remplies.

Des pannes de forages signalées les décades antérieures n'ont toujours pas été réfectionnées : ce sont les forages suivants: Lama CR de Kael Département de Mbacke région de Diourbel, Gassane, Barkédji, Silogou, Thiel, Téssékré (Département de Linguère), Kabe Gaye Bakhiya Dia (Dépt de Kébémer), région de Louga.

### Etat d'embonpoint des animaux

Il est maintenant satisfaisant du fait de la bonne disponibilité des ressources fourragères.

### Mouvement du bétail

La plupart des troupeaux transhumants sont au niveau de leurs campements d'hivernage ; quelques animaux du

centre sont encore visibles au niveau de Koumpentoum.

### Situation zoo sanitaire

La situation zoo sanitaire est caractérisée par l'apparition:

- un foyer de pasteurellose bovine à Louga commune au quartier Keur Modou Khary Santhie (départ. de Louga) où 14 malades 9 mortalités ont été enregistrées.:
- 12 mortalités suspectes ont été enregistrées à Namarel (arrdt de Gamadji Sare départ de Podor
- suspicion de peste équine : un foyer au village de Asre (Thiel) un foyer à Thiel village un autre à Bele nielmi faisant ainsi une mortalité par village
- un foyer suspect de peste équine à Dahra commune qui a fait 7 malades dont 2 morts
- un foyer suspect de peste équine à Mbola et un à Warkhokh (départ. Linguère)qui ont fait un mort à Ngaraff et un à Dasngourou
- un foyer suspect à Louga commune quartier montagne qui a fait deux malades dont un mort.

Conformément au Décret n° 2002-1904 du 4 novembre 2002 relatif à la police sanitaire des animaux, l'antibiothérapie et/ou la vaccination ont été effectués pour circonscrire lesdits foyers.